

N° D'ORDRE : 2017-75

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 3
Excusés : 0
Absents : 1
Qui ont pris part
à la délibération : 28
Date de convocation : 21 mars 2017.

SEANCE DU 27 MARS 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – M. HOEHN Gérard – MME ROURE Simonne – M. MARIN Michel – MME GIOVANNELLI Marie-France (arrivée à 18H35) – M. BLANC Romain – MME DEFAUX Catherine (arrivée à 18H35) – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Rémy – M. VENTRE Jean-Claude – MME DEMIERRE Colette – MME ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – MME ESPOSITO Annie – M. CHAMBELLAND Michel – MME PICHARD Laure – MME MATHIVET Séverine – MME LABROUSSE Sylvie — M. GRAZIANI Frédéric – MME ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – M. CORNU François – M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : MME MONTAGNE Françoise à M. Le Maire — M. LHOMME BERNARD à M. BALLESTER – MME BALS Fabienne à M. HOEHN Gérard.

Absent : MME LEVY Séveryn.

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

32 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COLLEGE LOUIS CLEMENT POUR LA PARTICIPATION AU CONCOURS « C.GENIAL COLLEGE »

Monsieur le Maire explique que des élèves du collège Louis Clément ont participé au concours académique « C.Génial collège » et sont arrivés premiers de l'Académie. Ces élèves sont sélectionnés pour le concours national qui se déroulera sur le campus de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Paris le 19 mai 2017.

Monsieur le Maire explique qu'il convient pour la commune d'attribuer une subvention de 500 € au Collège Louis Clément pour participer au financement du transport et de l'hébergement de trois élèves et d'un professeur.

Le Conseil Délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITÉ**

- De verser une subvention au collège Louis Clément d'un montant de 500 € pour participer au financement du déplacement de trois élèves et d'un professeur pour la participation au concours national « C.Génial collège ».

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 28 Mars 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,
Gilles VINCENT